Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150924-2015_B447-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B447

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Validation d'une charte tourisme durable avec le partenariat du Grand Site Sainte Victoire et de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence

Le 24 septembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 18 septembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :
FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

DGA, Prospective, Aménagement, Emploi et Formation
Direction des Interventions Economiques
Service Tourisme
MV

05_7_02

BUREAU DU 24 SEPTEMBRE 2015

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

Objet : Validation d'une charte tourisme durable avec le partenariat du Grand Site Sainte Victoire et de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'adopter une charte touristique « Sainte Victoire, Grand Site de France et le tourisme durable en Pays d'Aix » co-construite entre les différents acteurs touristiques du Pays d'Aix, la Communauté du Pays d'Aix, l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence et le Grand Site Sainte Victoire.

Exposé des motifs :

Depuis 2009, le Grand Site Sainte Victoire développe, avec la CPA et l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence, des projets d'accompagnements touristiques.

Ainsi, afin d'accompagner l'événement Picasso – Cézanne en 2009, une maison du Grand Site a été ouverte au cœur du village de Vauvenargues et y a accueilli plus de 12 000 personnes.

La CPA a par la suite accompagné le Grand Site dans sa politique d'accueil et d'information touristique, de développement de documentations pour la mise en valeur des paysages et des villages et la promotion de produits du terroir.

Depuis plusieurs années la dynamique de concertation et de partenariat avec les institutions touristiques locales, renforcée par la mise en place d'une stratégie de développement touristique communautaire à l'échelle du Pays d'Aix a permis la mobilisation des acteurs.

Tout au long de l'année 2014, plusieurs réunions et échanges ont été organisés avec les différents acteurs touristiques et notamment les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (OTSI) du Pays d'Aix, la CPA et le Grand Site Sainte Victoire.
Tous conscients d'avoir sur le territoire un patrimoine naturel d'une grande richesse mais également très fragile, l'objectif a été de rechercher une forme de tourisme durable et responsable à même de faire partager l'expérience d'un Grand Site aux visiteurs tout en préservant les valeurs du site et le cadre de vie de ses habitants.

Ce travail a permis d'aboutir à l'élaboration d'une Charte du tourisme durable qui engage les différents signataires autour d'une vision commune : « Les acteurs du Grand-Site et du tourisme s'entendent sur la force et la singularité du tourisme dans Sainte-Victoire, Grand-Site de France : la qualité intrinsèque d'un paysage protégé, le rôle déterminant des habitants dans l'accueil, une offre au visiteur des clés de découverte, de compréhension et d'expérience particulières à vivre dans un territoire de forte valeur et unique, enfin un tourisme qui contribue à la vitalité de l'économie locale toute l'année.
Ils s'engagent dans la co-construction d'une politique d'accueil qui préserve ces valeurs et la réalisation collective d'outils adéquats. »

Après adoption de cette charte par le comité syndical du Grand Site le 30 juin dernier, il est proposé aux instances de la Communauté du Pays d'Aix d'adopter à leur tour ce document.

Une manifestation officielle de signature de la charte devrait être prévue d'ici la fin de l'année 2015.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président;
VU l'avis de la Commission Développement économique et emploi du 8 septembre 2015

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la Charte « Sainte Victoire Grand Site de France et le tourisme durable en Pays d'Aix »;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cette charte et tout document afférent ;

o Augmenter la durée des séjours pour permettre une réelle rencontre/expérience touristique (en opposition à une visite flash sans âme) et promouvoir les ailes de saisons pour un tourisme authentique

o Mettre en exergue l'excellence du territoire par le développement de labels, des démarches qualité, une professionnalisation accrue des personnels d'accueil.

o Favoriser le tourisme de proximité. Il permet de valoriser les spécificités sociales du territoire, il mobilise et implique les habitants, véritables ambassadeurs d'un territoire sur lequel ils représentent le premier hébergement touristique.

A titre d'exemple, on peut citer la convention multipartite entre Bouches-du-Rhône Tourisme, l'Office de tourisme d'Aix et le Grand Site pour alimenter la base de données Patio, outil fondamental de la collecte et restitution d'informations sur le patrimoine et l'événementiel en pays d'Aix.

Sainte-Victoire, Grand Site de France est porteur d'un fort capital d'image qui rayonne.

C'est un emblème qui peut être une porte d'entrée sur un territoire beaucoup plus vaste, sur d'autres lieux plus confidentiels à explorer, qui invite à aller plus loin et incite au séjour.

C'est un atout à valoriser pour le pays d'Aix et plus largement toute la Provence

Grand Site Sainte-Victoire
66 Route de Meyreuil, La Ferme, 13100 Beaurecueil
Tél. : 33 (0)4 42 66 90 [illegible] - Fax : 33 (0)4 42 66 90 99
contact@grandsitesainte-victoire.com
www.grandsitesainte-victoire.com

GRAND SITE DE FRANCE
Sainte-Victoire
Ensemble préservons

Charte Sainte-Victoire, Grand Site de France et le tourisme durable en pays d'Aix

Entre le Grand Site Sainte-Victoire,

les collectivités locales,

et les organismes locaux de tourisme

Les Grands Sites imprègnent les politiques touristiques par leurs valeurs, et en constituent un élément structurant.

Ces paysages remarquables très connus sont très fréquentés. Cette fréquentation de longue date constitue une des motivations de la demande de protection de ces sites prestigieux; or la croissance importante du tourisme dans ces lieux attractifs mais fragiles, peut être source de dégradations pour le site, de désagréments pour les habitants et d'une baisse de qualité pour les visiteurs eux-mêmes.
L'expérience montre que si l'on veut remédier à ces dysfonctionnements, il faut obligatoirement raisonner à l'échelle élargie du territoire de rayonnement du site, définir des objectifs partagés entre acteurs de la protection et de la gestion et acteurs du tourisme, et intégrer le tourisme aux projets de réhabilitation et de mise en valeur du site.

Pour sa part, le tourisme est un secteur économique important et son poids dans l'économie locale est incontestable.

A titre indicatif, les retombées économiques ont été évaluées, pour le Grand Site Sainte-Victoire, à 60 M€ pour les activités touristiques et récréatives et 40M€ pour les plus-values immobilières liées à la proximité et à la vue sur le Grand Site (source : Réseau des Grands Sites de France. Publication « Le fil des Grands sites »).
Sur le territoire du Pays d'Aix, l'enjeu est essentiel : avec plus de 7000 emplois touristiques non délocalisables (33 000 dans le département) et des retombées économiques estimées à 650 M€, l'économie touristique est une manne financière qui a permis au territoire de maintenir son activité économique malgré la crise.

La problématique

La recherche d'une forme de tourisme durable et responsable se doit de répondre à la problématique suivante :

"Comment imaginer un avenir qui, à la fois, préserve le cadre de vie des habitants et les qualités, les valeurs et l'esprit des lieux de Sainte-Victoire, Grand Site de France, enrichisse l'expérience globale de ses visiteurs, procure un atout distinctif dans le positionnement touristique, et soit générateur de richesse économique et d'emploi pour l'ensemble du Pays d'Aix ?"

Il s'agit bien de rechercher la rencontre entre richesse patrimoniale reconnue par tous et développement touristique.

Les engagements pour un tourisme durable

Les acteurs du Grand Site et du tourisme s entendent sur la force et la singularité du tourisme dans Sainte-Victoire, Grand Site de France : la qualité intrinsèque d'un paysage protégé, le rôle déterminant des habitants dans l'accueil, une offre au visiteur des clés de découverte, de compréhension et d'expérience particulières à vivre dans un territoire de forte valeur et unique, enfin un tourisme qui contribue à la vitalité de l'économie locale toute l'année.

Ils s'engagent dans la co-construction d'une politique d'accueil qui préserve ces valeurs et la réalisation collective d'outils adéquats.

- Préserver la qualité de l'espace et des paysages, reconnue comme une valeur distinctive pour le tourisme.

Par son mode de gestion et de mise en valeur, le Grand Site Sainte-Victoire contribue à faire la différence par rapport à l'offre touristique d'autres pays.
Il représente «un atout concurrentiel», un «plus paysage» et apporte un «cousu main», un «plus qualité» , une source d'inspiration qui sont des points fondamentaux du tourisme durable.

- Privilégier une logique de l'offre.

Les études de clientèles, qui précisent ce qu'attendent les visiteurs de l'expérience d'un Grand Site, sont peu opérationnelles car, le plus souvent, il n'a pas conscience de ce qu'il pourrait éprouver et donc désirer.
Au contraire, il faut se placer dans une logique de l'offre. Les visiteurs d'aujourd'hui sont en demande de comprendre de l'intérieur ce qu'ils visitent. Ils attendent une expérience qui les modifiera. C'est pourquoi on ne peut plus raisonner seulement en termes de typologie de clientèles et il est nécessaire de passer à la notion de motivation, ou de bénéfice recherché.

- Favoriser un accueil de qualité, le partage de l'esprit de ces lieux et l'accès à tous.

On doit pouvoir **prendre son temps** pour découvrir et partager les richesses du territoire et rencontrer les habitants. Ces valeurs doivent être proposées à tous **sans distinction de culture ou de moyens. L'accessibilité pour tous** est de règle.
Le dialogue et l'échange avec les habitants est le truchement de cette ouverture et ce partage. Ils créent **du lien**, entretiennent la cohésion sociale et contribuent à la transmission entre générations.
Il s'agit de pousser le visiteur à **la contemplation** en suscitant **l'émotion** tout autant que l'acquisition de connaissances. Les visiteurs doivent avoir l'impression qu'un pan du monde, un morceau de l'histoire et du patrimoine et d'une société leur sont révélés.
Ils sont en quelque sorte à leur tour initiés et deviennent détenteurs d'une **expérience unique**. Ils sont alors attachés à ces lieux et ont envie d'y revenir et de partager cette impression de calme, de sérénité.

- Gérer le grand nombre mais s'adresser à la personne

Sainte-Victoire subit les effets de flux de fréquentation importants. Il faut alors gérer ce grand nombre sans s'exonérer de cette responsabilité. Il faut s'ouvrir différemment, prévenir la banalité en n'accueillant pas «des masses» mais des personnes, et en créant les conditions d'une relation singulière au visiteur.
Ce modèle s'appuie sur une régulation des flux dans le respect des ressources et de l'identité locales, et qui soit homogène dans le temps et l'espace, y compris au-delà des limites du territoire du Grand Site.

- Mettre en oeuvre une stratégie touristique en cohérence avec les valeurs du Grand Site

Les objectifs de développement touristique sont définis à travers une feuille de route partagée et co-construite entre les différents Offices de Tourisme, Syndicats d'Initiative, communes du territoire, Communauté du pays d'Aix et le Grand Site.
Le territoire possède de réels avantages touristiques qualitatifs autour de quatre filières d'excellence que sont la culture, les activités de pleine nature, les terroirs et le tourisme de découverte économique. Les axes de développement et le positionnement du Schéma Touristique de la Communauté du pays d'Aix sont fondés sur des valeurs et des objectifs forts :

o Partager et promouvoir le territoire dans sa globalité mais en tenant compte des spécificités de chaque commune.

o Favoriser l'attractivité touristique dans une optique de développement durable, en développant des itinéraires propres à la découverte d'une nature à préserver, en mettant en valeur des richesses patrimoniales tout en limitant les impacts négatifs qui pourraient être induits.

2015_B447

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Validation d'une charte tourisme durable avec le partenariat du Grand Site Sainte Victoire et de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence

---

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX-EN-PROVENCE

29 SEP. 2015